



Assemblée générale

Distr. générale
29 août 2024

Français seulement

Conseil des droits de l'homme

Cinquante-septième session

9 septembre–9 octobre 2024

Point 3 de l'ordre du jour

**Promotion et protection de tous les droits de l'homme, civils,
politiques, économiques, sociaux et culturels, y compris
le droit au développement**

Exposé écrit* présenté par Il Cenacolo, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif spécial

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit suivant, qui est distribué conformément à la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

[17 août 2024]

* Le présent document est publié tel qu'il a été reçu, dans la langue originale seulement.



Esclavage et impunité : le calvaire oublié des réfugiés sahraouis dans les camps de réfugiés de Tindouf

Depuis leur création dans les années 1970, les camps de réfugiés de Tindouf, situés sur le territoire algérien, sont devenus le triste théâtre de pratiques inhumaines d'esclavage et de servitude. Ces pratiques, loin d'être des vestiges du passé, se perpétuent encore aujourd'hui, exacerbées par l'isolement des camps et l'impunité dont jouissent les auteurs de ces abus. Les membres du Frente Polisario, qui contrôlent les camps avec le soutien des autorités algériennes, continuent de posséder des « esclaves », principalement des personnes de peau noire, qu'ils considèrent comme de simples biens personnels. Ces individus sont souvent transmis de génération en génération au sein des mêmes familles, un rappel poignant des systèmes de servitude héréditaire.

Les conditions de vie dans les camps de réfugiés de Tindouf sont marquées par une absence totale de droits fondamentaux. Selon les organisations de défense des droits de l'Homme, plus de 7 000 personnes vivent dans des conditions d'esclavage, privées non seulement de leurs droits personnels et civiques, mais aussi de leur droit à l'aide humanitaire internationale, qui est souvent détournée par les autorités de facto du Frente Polisario. La discrimination raciale est flagrante : ces personnes sont ciblées et réduites en esclavage simplement en raison de la couleur de leur peau, un crime qui constitue une violation directe des conventions internationales contre la discrimination raciale et l'esclavage.

Les femmes et les jeunes filles sont particulièrement vulnérables dans cet environnement. Beaucoup d'entre elles sont asservies de force, subissent des violences sexuelles, et sont mariées contre leur gré. Ces pratiques constituent des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, tels que définis par le Statut de Rome de la Cour pénale internationale, auquel l'Algérie est partie.

Ces abus systématiques ont été minutieusement documentés par diverses organisations internationales. Human Rights Watch, dans son rapport intitulé "Off the Radar", a révélé l'ampleur de l'esclavage et de la servitude qui persistent dans les camps de réfugiés de Tindouf, malgré les appels répétés à leur éradication. De plus, le documentaire australien "Stolen" a exposé au grand jour ces crimes en présentant des images choquantes et des témoignages poignants de femmes et d'enfants réduits en esclavage dans les camps. Ce film a permis de mettre en lumière une réalité souvent occultée par la communauté internationale, qui hésite à affronter l'Algérie et le Frente Polisario sur ce sujet.

Le silence de la communauté internationale face à ces pratiques inhumaines est non seulement complice, mais il contribue également à perpétuer un cycle de violence et d'abus dans les camps. En l'absence de pression internationale, le Frente Polisario continue d'exercer leur contrôle brutal de facto, violant les droits humains des Sahraouis avec une impunité alarmante. Cette situation exige une action immédiate de la part des instances internationales.

Nous appelons donc le Rapporteur spécial des Nations Unies sur les formes contemporaines d'esclavage à enquêter sur la situation dans les camps de réfugiés de Tindouf et à faire pression sur l'Algérie pour qu'elle assume sa responsabilité en matière de protection des droits de l'homme sur son territoire. L'Algérie, en tant qu'État partie à plusieurs conventions internationales relatives aux droits de l'homme, a l'obligation légale de mettre fin à ces pratiques et de garantir la dignité et les droits fondamentaux de toutes les personnes se trouvant sur son sol, y compris les réfugiés sahraouis. Le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies doit également se saisir de cette question et tenir l'Algérie et le Frente Polisario responsables des violations graves et persistantes des droits humains dans les camps de réfugiés de Tindouf.

Il est impératif que la communauté internationale ne détourne plus les yeux de cette situation. La lutte contre l'esclavage et la servitude dans les camps de réfugiés de Tindouf doit devenir une priorité pour les défenseurs des droits de l'homme partout dans le monde. Il en va de la justice, de l'humanité, et du respect des principes fondamentaux des droits de l'homme.

l'association sahraouie contre l'impunité dans les camps de Tindouf (ASIMCAT)", "African forum for research and studies in human rights (AFORES)", "African Institute for Peacebuilding and Conflict Transformation (AIPECT)", "la Ligue du Sahara pour la démocratie et les droits de l'homme (LSDDH) . une/des ONG sans statut consultatif partage(nt) également les opinions exprimées dans cet exposé.